

Pour Gui Ferrero la date du placet ducal est du 19 juillet 1572. A ce moment, son compétiteur s'était déjà démis, il faut croire. Mais il avait joui au moins une année du bénéfice, car il rendit au cardinal les revenus perçus. A Turin l'affaire fut menée avec une certaine précipitation, il semble. Le duc étant indisposé, c'est sa femme, Marguerite de France qui signa le placet autorisant la prise de possession du prieuré par le cardinal, le 19 juillet 1572 et ce n'est que le 8 décembre suivant que le duc signa lui-même un nouveau placet ratifiant la nomination de son très cher et très aimé cousin le cardinal de Verceil.

Comme on le voit le nouveau commendataire de Peillonex était, hautement favorisé par la cour de Turin. Aussi Jean François avait-il jugé sage de céder au plus tôt, en aliénant au cardinal tous ses titres au prieuré. Mais ce ne fut pas toutefois sans espoir de compensation. Il reçut la promesse du premier bénéfice vacant et en outre, une récompense pour la " prise (récolte) qu'il avait accepté de rendre au cardinal. Mais une occasion se présenta. On la signala au prince qui n'aurait qu'à renoncer à certains droits dus par le seigneur de Charmoisy, résultant de l'acquisition de quelques biens grevés en faveur de Son Altesse. Le seigneur de Charmoisy trouverait ainsi la récompense promise - en sus du bénéfice à venir - pour son frère le protonotaire.

Les choses traînèrent et Gui Ferrero jouissait toujours tranquillement de son prieuré, sans qu'on songeât, en haut lieu, à dédommager Jean-Fr. de Vidomne, qui pouvait se plaindre, mais encore devait-il - le faire dans les formes. Il était curé de Minzier et de Jonzier, deux petits bénéfices à charge d'âmes, qu'il faisait desservir par le prêtre Pierre Pinget, car lui-même n'était pas dans les ordres !!!

Sa famille était attachée aux de Genevois-Nemours qui administraient Annecy et l'on pensa à bon droit que l'intervention du duc et de la duchesse Anne d'Este serait capable d'exercer une salutaire pression à Turin. C'est par ce moyen qu'on espérait tirer avantage d'une situation qui paraissait plutôt compromise. Les années passaient et les promesses ne recevaient aucune réalisation l'on était déjà en 1577, 5 ans après que le protonotaire s'était purement démis en faveur du cardinal.

Anne d'Este s'intéressa au protonotaire

de Vidomne. Veuve du duc François de Guise, assassiné en 1563, cette princesse illustre par sa famille, avait épousé en 1566 Jacques, fils de Philippe de Savoie, qui tenait en apanage le duché de Genevois, le Faucigny, Beaufort, le duché de Nemours en France. De son château de Montargis elle écrivit une lettre portant la date de l'année 1577, adressée à André de Provana, comte de Leyni, admiral de la religion des SS. Maurice et Lazare, qui avait commandé à Lépante la marine ducale.

Le Sieur de Charmoisy, frère du prieur dépossédé, devant aller à la cour par devers Son Altesse pour la supplier très humblement d'avoir récompense du prieuré de N.-D. de Peillonex.

Anne d'Este le recommande lui et son frère au comte de Leyni. C'est pour mieux faire voir la justice de sa réclamation, ajoute-t-elle, qu'elle a bien voulu accompagner M. de Charmoisy.

Anne d'Este écrivit aussi au prince de Piémont, fils du duc Emmanuel-Philibert.

Elle lui rappelle qu'au dernier voyage qu'elle fit en Piémont avec son mari, Son Altesse Emmanuel-Philibert avait promis au seigneur de Charmoisy pour son frère le protonotaire le premier bénéfice vacant ou bien l'équivalent.

On peut mesurer toute la diplomatie Anne d'Este dans cette rocambolesque affaire qui eut comme toile de fond les guerres de religions, la constitution de la Ligue (Sainte-Union Catholique), les liquidations sanglantes d'adversaires implacables, ceci sous le couvert de la lutte contre l'hérésie par la seule religion officielle dont la devise était "*ung Dieu, ung roy, une foy, une loy*".

Les ambitions frénétiques de certains devaient aboutir en 1588 à l'assassinat du duc de Guide dit le Balafré, dont Henri III aurait dit : "*il est encore plus grand mort que vivant*".

Mais quelles furent les destinées des protagonistes de cette affaire.

Jean-François de Vidomne, malgré ses hautes recommandations n'obtint rien. Lors de la visite de Mgr de Granier, le 23 août 1581, il est encore simplement curé de Minzier et Jonzier. Pierre Pinget en avait toujours l'administration spirituelle. Vivant dans son château solitaire de Folliet, sur les bords du Fier, à Alex, le protonotaire mourra en juin 1587. Il ne semble pas avoir été jamais prêtre, jamais non plus il n'eut d'autre titre que celui de curé.